



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

Avis d'ouverture d'une enquête publique

Par arrêté municipal n°2024-05-181 en date du 14 mai 2024 Madame le Maire de Saint-Cyr-l'École a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal de plusieurs voies communales ou parties de celles-ci y compris leurs dépendances, ainsi que de la modification de l'emprise de certaines de ces voies communales et portant désignation du commissaire enquêteur, dans le cadre de la réorganisation des espaces publics et privés du quartier « Fontaine Saint Martin ».

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 16 jours, du jeudi 30 mai 2024 à partir de 13h00 au vendredi 14 juin 2024, à 17h15, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Saint-Cyr-l'École, Square de l'Hôtel de Ville, du 30 mai 2024 13h00 jusqu'au 14 juin 2024 17h15. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance, lesdits documents seront tenus à la disposition du public le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 et le jeudi de 13h00 à 20h00.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la Ville de Saint-Cyr-l'École : www.saintcyr78.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique@saintcyr78.fr, ou par écrit à l'attention de Monsieur Bruno FOUCHER, Commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Cyr-l'École – service juridique – Square de l'Hôtel de Ville – 78211 Saint-Cyr-l'École cedex.

Le Commissaire enquêteur recevra le public en Mairie les :

Jeudi 30 mai 2024 de 17h00 à 20h00

Mercredi 5 juin 2024 de 10h00 à 12h00

Jeudi 13 juin 2024 de 17h00 à 20h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 14 juin 2024, 17h15.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie, au service juridique, dès sa réception en Mairie, et sur le site internet de la Ville : www.saintcyr78.fr



Sonia BRAU

Maire,

Conseiller départemental,

Vice-Président de Versailles Grand Parc